



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 4 avril 2024 - Délibération n° 2024-047

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Vote	
Pour	23
Contre	6
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc Guillaume.

**Rapport de Louis Le Coz.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 février 2024,

Vu la tenue du conseil d'exploitation de la régie de "Production d'Énergie Photovoltaïque" du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Vu la présentation en Commission Finances du 19 mars 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le **9 AVR. 2024**  
ID : 035-213502362-20240404-SG2024\_166-BF

PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif 2024 "Production d'énergie photovoltaïque" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	41 217 €	61 055 €
Dépenses	41 217 €	61 055 €

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Luc Guillaume**  
Conseiller Municipal



Mis en ligne le 09/04/2024